

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2025–2031

Conservatoire du Vexin

Musique • Danse • Théâtre



Approuvé lors du Conseil Syndical du 6 octobre 2025

Table des matières

Tables des Matières.....	2
Préambule.....	5
I – Introduction	6
I.1 Le syndicat Conservatoire du Vexin	7
I.1.1 Son statut juridique	7
I.1.2 Son évolution récente	7
I.2 Présentation du territoire	8
I.3 – Application des textes-cadres au Conservatoire classé du Vexin	10
I.3.1 La Charte des enseignements artistiques (2001)	10
I.3.2 La Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	10
I.3.3 La Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et.....	10
au patrimoine (LCAP).....	10
I.3.4 L'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères de classement des établissements	
d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.....	11
I.3.5 Le Schéma national d'orientation pédagogique (SNOP, BO septembre 2023).....	11
II – Présentation et analyse de l'existant.....	11
II.1 – État des lieux	11
II.1.1 Les élèves inscrits	12
II.1.2 Provenance géographique des élèves :.....	12
II.1.3 Profil des élèves.....	14
II.2 L'offre pédagogique et artistique.....	15
II.2.1 Publics inscrits et dynamiques d'apprentissage (2024/2025).....	17
II.2.2 Une offre pédagogique en parcours favorisant les passerelles	17
(En annexe).....	17
II.2.2.1 Architecture de l'offre	17
II.2.2.2 Les éléments pédagogiques communs	18
II.2.2.3 Les passerelles (internes / externes).....	18
II.2.2.4 Évaluation et certifications.....	19

II.2.2.5 Spécificités par domaine	19
II.2.2.6 Inclusion	20
II.2.2.7 Restitutions et ancrage territorial	20
II.2.3 La ligne conductrice du travail des ensembles.....	21
II.3 L'ÉDUCATION ARTISTIQUE	21
II.4 L'ACTION CULTURELLE	21
II.5 LES RESSOURCES	23
II.5.1 Le budget.....	23
II.5.2 Le fond documentaire	25
II.5.3 Les moyens humains	25
II.6 L'inclusion des personnes en situation de handicap.....	27
II.6.1 Enjeux et principes	27
II.6.2 Accueil, orientation et contractualisation.....	27
II.6.3 Suivi individuel : méthode et rythmes	27
III – Diagnostic.....	28
III.1 Une offre de service (dont la fonction est un « centre de ressources ») répondant aux besoins du territoire	28
➤ Un territoire rural peu dense, aux mobilités contraintes, appelant proximité et itinérance	28
➤ Une offre structurée, recentrée et lisible	28
III.2 Adéquation entre l'organisation, le fonctionnement interne et les moyens	30
➤ La Gouvernance syndicale et le périmètre d'adhésion	30
➤ Ressources humaines et organisation pédagogique	30
➤ Locaux, logistique et investissement.....	30
➤ Recettes, dépenses et sensibilité aux subventions.....	31
➤ Processus internes et pilotage	31
III.3 Enjeux des partenariats locaux et hors du territoire	32
➤ Les partenaires publics & institutionnels.....	32
IV – Perspectives.....	34
IV.1 – Fondements	34
IV.2 – Actions et stratégies de mise en œuvre.....	35
Axe 1 : Être un acteur d'attractivité du territoire - Un pôle et centre de ressources qui rayonne	35

Axe 2 : Permettre à toutes les générations et tous les milieux sociaux d'accéder à une offre d'éducation et d'enseignement artistique – Des parcours structurant tout au long de la vie ..	36
Axe 3 : Proposer un service d'action culturelle de proximité - Un établissement public visible, lisible et accessible.....	38
PLAN DE FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS	39
DES INVESTISSEMENTS À ENGAGER À TERME	39
V – Conclusion prospective	40

PREAMBULE

Un service public de proximité, tel est l'enjeu pour le Conservatoire du Vexin français qui se veut être une véritable école de la vie. Par la pratique artistique, il participe à la construction de la personne, au développement de la personnalité et du sens critique, à la confiance en soi par l'épanouissement, le plaisir de se réaliser et le dépassement de soi, tout en offrant une ouverture culturelle fondée sur la connaissance et la relation aux autres.

Cet établissement pédagogique, ancré dans son vaste territoire rural aux communes dispersées, accueille des élèves de tout âge, dès la petite enfance, et propose des enseignements musicaux, chorégraphiques et théâtraux qui se veulent à la fois exigeants et de qualité, gage d'un enseignement artistique spécialisé. Il s'attache à s'adapter aux réalités locales et à ouvrir ses portes au public le plus large possible, afin que chacune et chacun, à toutes les étapes de la vie, trouve un parcours accessible et adapté.

Cette volonté d'un accès pour tous, qui vise à réduire les inégalités sociales et géographiques, s'appuie sur une Éducation Artistique et Culturelle active, conduite en partenariat avec l'Éducation nationale (projets pédagogiques et artistiques, chorales et ateliers) et sur des actions « hors les murs » (interventions de sensibilisation, présentations d'instruments, parcours en établissements et dans les lieux de vie). Par ce maillage, le Conservatoire assume pleinement sa mission de service public de proximité au cœur du Vexin.

Lieu de diffusion et de création à part entière, le Conservatoire contribue activement à l'attractivité et à l'animation culturelle du territoire. Sa saison, riche et variée, favorise les rencontres entre les élèves, les enseignants-artistes du Conservatoire, des artistes invités et le public, créant des moments partagés qui nourrissent la vie locale et renforcent le lien entre les habitants.

Pour la période 2025–2031, ce projet d'établissement fixe un cap clair : garantir un accès effectif à l'art et à la culture pour toutes et tous, partout sur le territoire ; conjuguer proximité et exigence pédagogique ; et faire du Conservatoire un levier d'épanouissement individuel et de cohésion sociale au service du Vexin.

Catherine Carpentier
Présidente du S.I. Conservatoire du Vexin

I – INTRODUCTION

Les dernières évolutions institutionnelles (MAPAM/MAPTA, NOTRe, LCAP) et un contexte financier constraint redessinent le cadre d'action des collectivités. Dans ce paysage en mouvement, les conservatoires doivent ouvrir leur démarche de transmission et se positionner pour relier, innover et coopérer. C'est dans cet esprit que le Conservatoire du Vexin, service public de proximité au cœur d'un territoire rural, engage son projet 2025-2031.

Implanté sur trois antennes (Magny-en-Vexin, Marines, Vigny) et à l'échelle des intercommunalités Vexin Centre et Vexin Val de Seine, l'établissement agit à la charnière des politiques culturelles, éducatives et sociales. Son action conjugue ses missions d'enseignement spécialisé (musique, danse, théâtre), d'éducation artistique et culturelle dans et hors l'école, de diffusion de proximité et de soutien aux pratiques amateurs. Elle s'appuie sur un réseau vivant : communes, établissements scolaires, médiathèques, associations, structures médico-sociales et partenaires culturels. Cette mise en réseau, complétée par l'itinérance et la mutualisation des moyens, permet d'apporter une réponse adaptée à la faible densité du Vexin et à l'éparpillement des communes.

La rédaction du présent projet est le fruit d'un travail collectif. Il intègre le retour de familles, des élèves, des communes et de ses représentants (questionnaires de satisfaction, conseil d'établissement et réunions syndicales). Il prend en compte le temps de concertations avec tous les partenaires ; institutionnels, publiques et locaux. Les équipes pédagogiques, administratives et techniques se sont inscrites dans une démarche de formation action sur site, construite avec le CNFPT en Union avec la CCVC et associant le Département du Val-d'Oise et la Drac. Des ateliers thématiques ont permis de partager un diagnostic, de dégager des priorités communes et de définir des axes opérationnels qui articulent les orientations nationales de l'enseignement artistique spécialisé et les réalités locales.

Ce projet s'adosse à un état des lieux actualisé (offre, fréquentation, fonctionnement) qui sert de base à des objectifs mesurables, à un échéancier et à des indicateurs de suivi. La mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation régulière avec des bilans annuels présentés lors des conseils syndicaux, un point de situation à mi-parcours en 2027 à échéance du renouvellement de classement et un bilan final en 2031 avec des réajustements si nécessaire. Cette méthode garantit le suivi porté par la gouvernance, la lisibilité pour les habitants, la transparence pour les partenaires et plus largement l'efficience de l'action publique conduite au service du Vexin.

I.1 Le syndicat Conservatoire du Vexin

I.1.1 Son statut juridique

Le syndicat Conservatoire du Vexin est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), structure administrative régie par les dispositions de l'article L.5m-i du code général des collectivités territoriales (CGCT) ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement, en l'occurrence l'enseignement artistique, dans un périmètre défini sans fiscalité propre.

Contrairement aux EPCI à fiscalité propre qui disposent du droit de prélever l'impôt, ce SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), a en gestion une seule compétence d'intérêt intercommunal, contrairement aux SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples). Il est également qualifié de syndicat mixte fermé, car sa structure administrative associe uniquement des communes et communauté de commune.

Ses ressources proviennent essentiellement des cotisations versées par les communes membres ou communauté de communes, des cotisations des familles, des subventions publiques telles que le Conseil Départemental avec une convention sur 3 ans d'objectifs et de moyens au regard du schéma Départemental de l'Enseignement Artistique, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au travers des aides à projets ainsi que le PNR et à titre d'exception de la Région Île-de-France pour des projets ciblés (soutien projet quartiers populaires).

I.1.2 Son évolution récente

Jusqu'en 2020, le syndicat (sous l'appellation SIMVVO) réunissait 6 communes antennes réparties en territoires distincts :

Champagne-sur-Oise : CC du Haut Val d'Oise, Parmain et Presles : CC de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts, Magny-en-Vexin : CC Vexin Val de Seine, Marines et Vigny : CC Vexin Centre.

Le Conseil Départemental, dans sa logique de redécoupage territoriale, a insufflé au conservatoire un recentrage à l'ouest du Département impliquant que les antennes de l'est du syndicat quittent le SIMVVO pour être rattachées au Conservatoire de Persan situé sur la Communauté de Commune du Haut Val d'Oise.

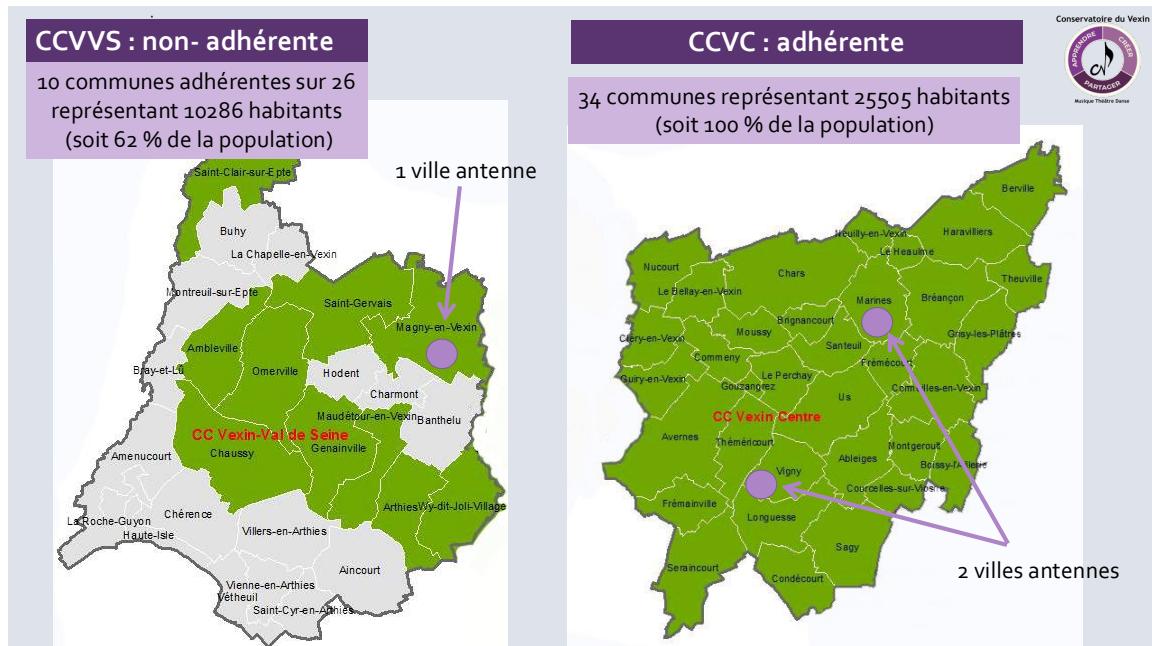
Au 1^{er} janvier 2020, le changement est effectif, et le conservatoire est renommé « Conservatoire du Vexin ». Malgré le soutien du Conseil Départemental pour accompagner la transition, ce changement marque un tournant au regard de l'impact budgétaire lié à la contribution au nombre d'habitants des communes sortantes et de la rétrocession d'une partie de l'actif constitué jusqu'au 31/12/2019.

I.2 Présentation du territoire

Depuis janvier 2020, le Conservatoire du Vexin rayonne sur un territoire à dominante rurale couvrant deux intercommunalités du Val-d'Oise : la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC) et la Communauté de communes Vexin Val de Seine (CCVS).

Sur la base des informations de l'INSEE, en 2022, la CCVC regroupe 25 137 habitants sur 242,2 km² (densité : 103,8 hab./km²), tandis que la CCVS compte 16 545 habitants pour 198,9 km² (densité : 83,2 hab./km²). Ces deux ensembles constituent à eux seuls 38% du territoire du Val-d'Oise et forment un espace peu dense, aux communes dispersées, où la proximité des services et l'itinérance organisée sont déterminantes notamment pour l'accès à l'Éducation Artistique et Culturelle et à l'Enseignement Artistique Spécialisé.

La Communauté de communes Vexin Centre (CCVC) est adhérente au Syndicat Conservatoire du Vexin avec 33 communes représentant 25 137 habitants (soit 100 % de la population). Pour la Communauté de Commune Vexin Val de Seine (CCVVS), 10 communes sont adhérentes au syndicat conservatoire du Vexin sur 26 communes, représentant 10 286 habitants (soit 62 % de la population).





La dynamique démographique est globalement stable sur la période récente (2016–2022), avec une légère progression pour la CCVC et une quasi-stabilité pour la CCVS. Les parcours résidentiels et professionnels conduisent une part importante des actifs vers les pôles d'emploi voisins (vallées de l'Oise et de la Seine, Cergy-Pontoise), ce qui appelle des horaires adaptés, des pratiques collectives au plus près des habitants et une articulation fine avec les temps scolaires et périscolaires.

Le tissu économique associe agriculture, artisanat, petites entreprises de services, commerces de proximité et activités liées au patrimoine, au tourisme et aux loisirs. Le paysage culturel s'appuie sur un réseau d'associations, de bibliothèques, de lieux patrimoniaux et d'équipements de diffusion. À l'échelle des deux communautés de communes, la coopération avec les services culturels et éducatifs, les réseaux associatifs et les partenaires de diffusion permet de mutualiser les moyens, de coordonner les calendriers et de développer des projets à l'impact territorial mesurable.

Dans ce contexte, le Conservatoire du Vexin agit comme un centre de ressources et un service public culturel de proximité, reliant les deux intercommunalités et structurant des parcours lisibles, de l'éveil à l'autonomie.

I.3 – Application des textes-cadres au Conservatoire classé du Vexin

I.3.1 La Charte des enseignements artistiques (2001)

La Charte fixe les principes d'un service public culturel fondé sur l'égalité d'accès, l'exigence pédagogique, la continuité des parcours et l'ancrage territorial en lien avec la création et la diffusion. Pour le Conservatoire du Vexin, cela signifie organiser une offre de proximité dans un territoire rural et rendre les parcours lisibles de l'éveil à l'autonomie, articuler étroitement les pratiques collectives et la présence scénique, et faire de l'évaluation un accompagnement au service des apprentissages.

Cette approche se traduit par une diversification assumée des spécialités (classique, jazz, musiques actuelles et MAO, voix et ensembles) et dans des partenariats réguliers avec les acteurs culturels locaux afin de relier formation, pratique et rencontre avec les œuvres.

I.3.2 La Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Ce texte clarifie la répartition des compétences entre l'État et les collectivités en matière d'enseignements artistiques, et confirme le rôle structurant des intercommunalités et des communes. Dans le Vexin, le syndicat Conservatoire du Vexin fonde la coopération active avec la Communauté de communes Vexin Centre et la Communauté de communes Vexin Val de Seine : une mutualisation d'espaces et de matériels, une logistique partagée, une programmation hors les murs et itinérance afin de réduire les inégalités géographiques d'accès. Le conservatoire inscrit ainsi son action dans un cadre contractuel local (conventions d'objectifs, cofinancements, calendrier coordonné), au plus près des besoins des habitants.

I.3.3 La Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)

La loi LCAP consolide la place des enseignements artistiques dans les politiques publiques, réaffirme l'égalité d'accès aux pratiques amateurs et professionnelles, et renforce la transmission intergénérationnelle des savoirs. En modifiant l'article L216-2 du Code de l'éducation, elle ouvre aux conservatoires classés la possibilité d'organiser des parcours préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur artistique et, le cas échéant, de délivrer un diplôme national. Pour le Conservatoire du Vexin, cela se traduit par des passerelles renforcées avec les CRR/CRD et établissements supérieurs, par des modules préparatoires ciblés, par un accompagnement d'orientation des familles et par la valorisation de la création (résidences, commandes, ateliers d'invention, de création) et des pratiques d'amateurs sur tout le territoire.

I.3.4 L'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

L'arrêté actualise les critères de classement (projet d'établissement et gouvernance, diversification des disciplines, organisation des cycles et évaluation, place des pratiques collectives et des transversalités, relation à la vie artistique locale, partenariats avec l'Éducation nationale, inclusion et accessibilité, qualification des équipes, outils de suivi et d'évaluation, contractualisation). Le Conservatoire du Vexin y répond par un projet ancré dans la ruralité et la proximité (maillage intercommunal et itinérance), par des parcours structurés et évalués de façon formative, par une offre diversifiée reliant musique, théâtre et outils numériques, par une politique d'inclusion (accueil des personnes en situation de handicap, tarification solidaire, prêt d'instruments) et par un système d'indicateurs partagés permettant un pilotage transparent.

1.3.5 Le Schéma national d'orientation pédagogique (SNOP, BO septembre 2023)

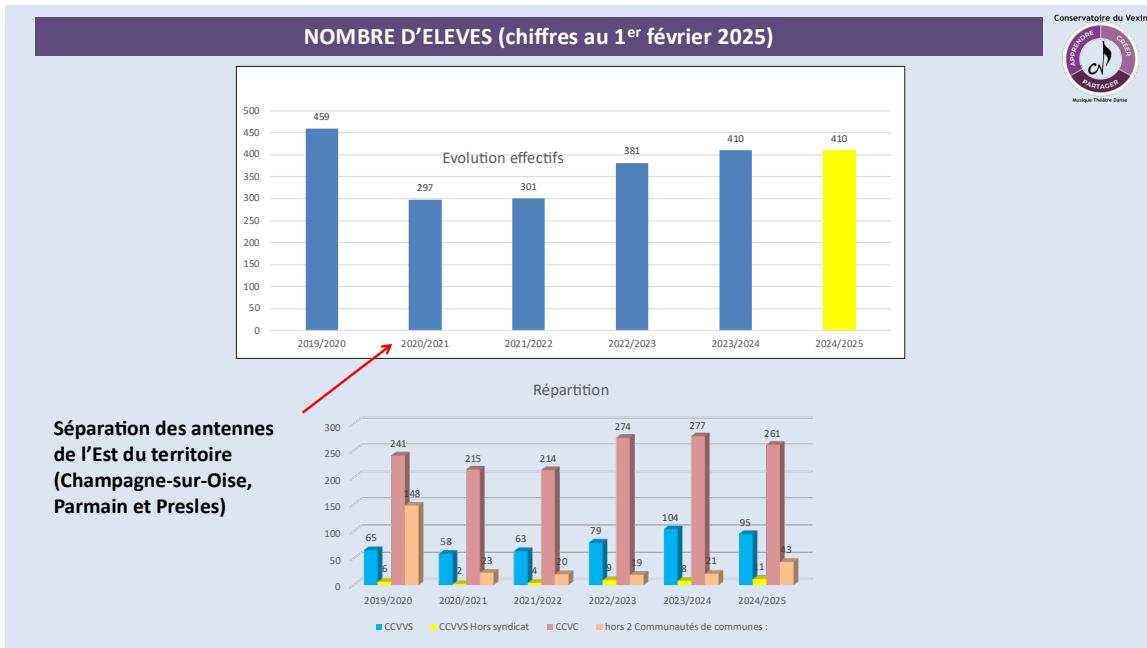
Le SNOP propose des orientations récentes : lisibilité des parcours, place de l'invention (improvisation, composition, MAO), articulation forte des pratiques collectives avec la scène, évaluation formative, droits culturels et inclusion, écoresponsabilité, coopération et EAC. Dans le Vexin, ces principes se traduisent par des parcours évolutifs, par la mise au cœur de l'apprentissage des démarches d'invention et de création, par des restitutions et saisons itinérantes qui soutiennent la motivation et l'ouverture des publics, et par une attention aux enjeux écologiques et numériques adaptés aux réalités rurales (sobriété des déplacements, médiation et outils accessibles aux familles).

II – PRÉSENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT

II.1 – État des lieux

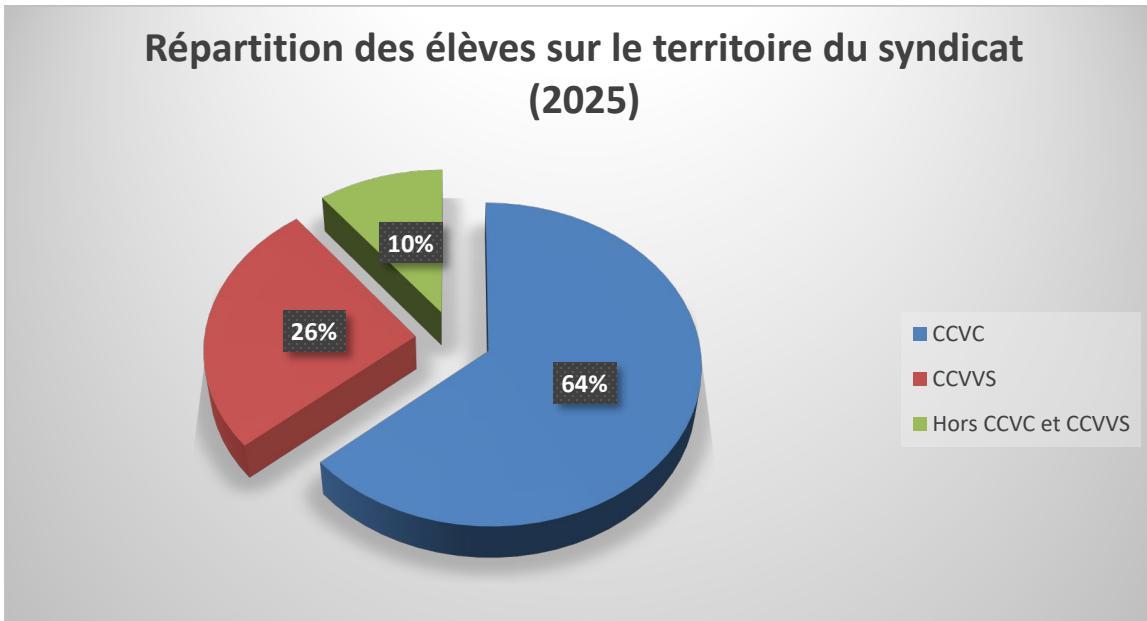
Les publics du territoire se caractérisent par une population familiale répartie sur des communes peu denses et par des temps de déplacement significatifs. Dans l'établissement, l'évolution récente montre un redéploiement régulier des effectifs et une dynamique de pratiques d'ensemble. Entre 2023 et 2024, l'objectif de 400 élèves a été atteint, ce qui témoigne d'un regain de confiance et d'attractivité.

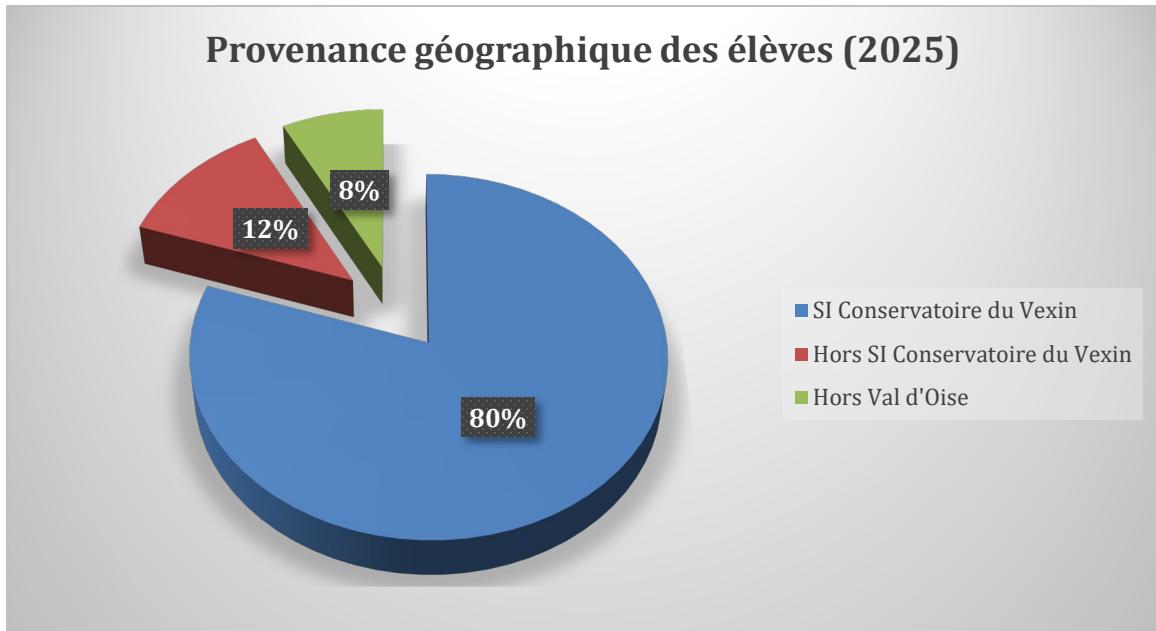
II.1.1 Les élèves inscrits



II.1.2 Provenance géographique des élèves

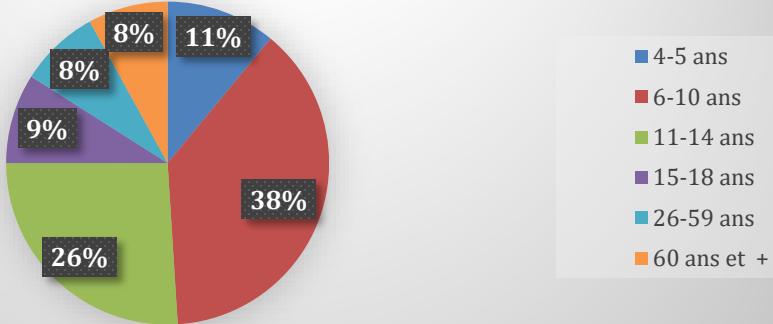
Sur les 410 élèves inscrits au Conservatoire en 2025, 54 élèves proviennent de 28 communes non adhérentes au S.I. Conservatoire du Vexin. Les 356 autres élèves résident dans les 43 autres communes adhérentes. 376 élèves habitent dans le Val-d'Oise et 34 hors département.



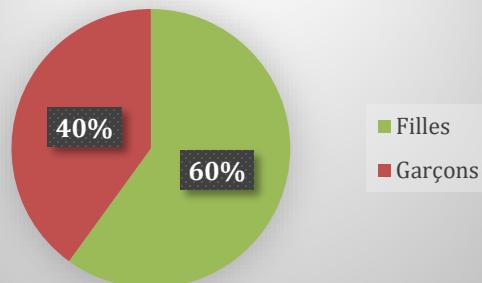


II.1.3 Profil des élèves

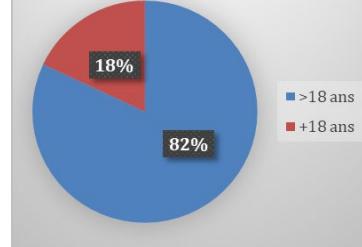
Répartition des élèves par tranches d'âge (2025)



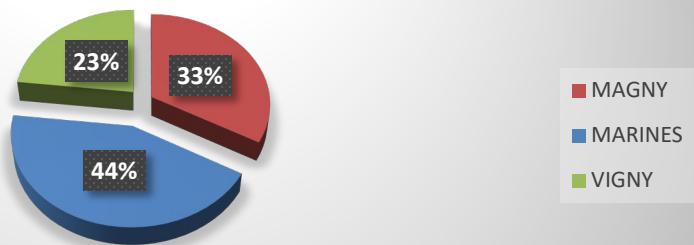
Répartition par genre



Répartition des élèves >18 ans et + de 18 ans (2025)



Répartition élèves par antenne (2025)



II.2 L'offre pédagogique et artistique

L'établissement propose des pratiques variées, des disciplines classiques aux esthétiques actuelles, en consolidant la créativité, la composition et les restitutions publiques comme leviers de motivation et d'autonomie.

Conformément à ses obligations de classement, l'établissement propose une spécialité : musique et deux spécialités danse et théâtre ; ces derniers répondant davantage à une approche relevant de l'éducation artistique avec la particularité de créer des partenariats avec les lieux de diffusion (accueil de résidence).

La répartition est en Départements, ce qui favorise la concertation et la dynamique de projets pédagogiques et s'inscrivent dans la saison culturelle itinérante du conservatoire.

Les 35 disciplines enseignées sont regroupées en 8 départements :

- Cordes frottées : violon – alto – violoncelle – contrebasse
- Vents : Bois : clarinette – saxophone – basson et - Cuivres : trompette – cor – trombone – tuba
- Polyphoniques : Piano – Harpe – Guitare – Percussions – (Clavecin et Orgue possible)
- Pratiques collectives dirigées : Orchestre d'harmonie – Big Band- Orchestre à corde 1^{er} cycle Orchestre à corde 2^{ème} Cycle - (Orchestre Symphonique possible sur projet -la pérennité n'est pas envisagée à ce jour faute de lieu adapté) -ensemble de guitares – ensemble de harpes – atelier tambours - Atelier djembés - Chorale enfants – Chœur d'adolescents – Chœur adultes
- EAC : Éveil artistique (musique, danse, théâtre), Théâtre et danse (jazz et hip-hop), projets scolaires
- Disciplines d'érudition : Formation Musicale – Écriture/Commentaire d'écoute/ Arrangement – histoire de la musique
- Disciplines improvisées : nouvelles approches pédagogiques interdisciplinaires - Jazz
- Musiques Amplifiées : guitare électrique, basse, batterie, chant MA, MAO

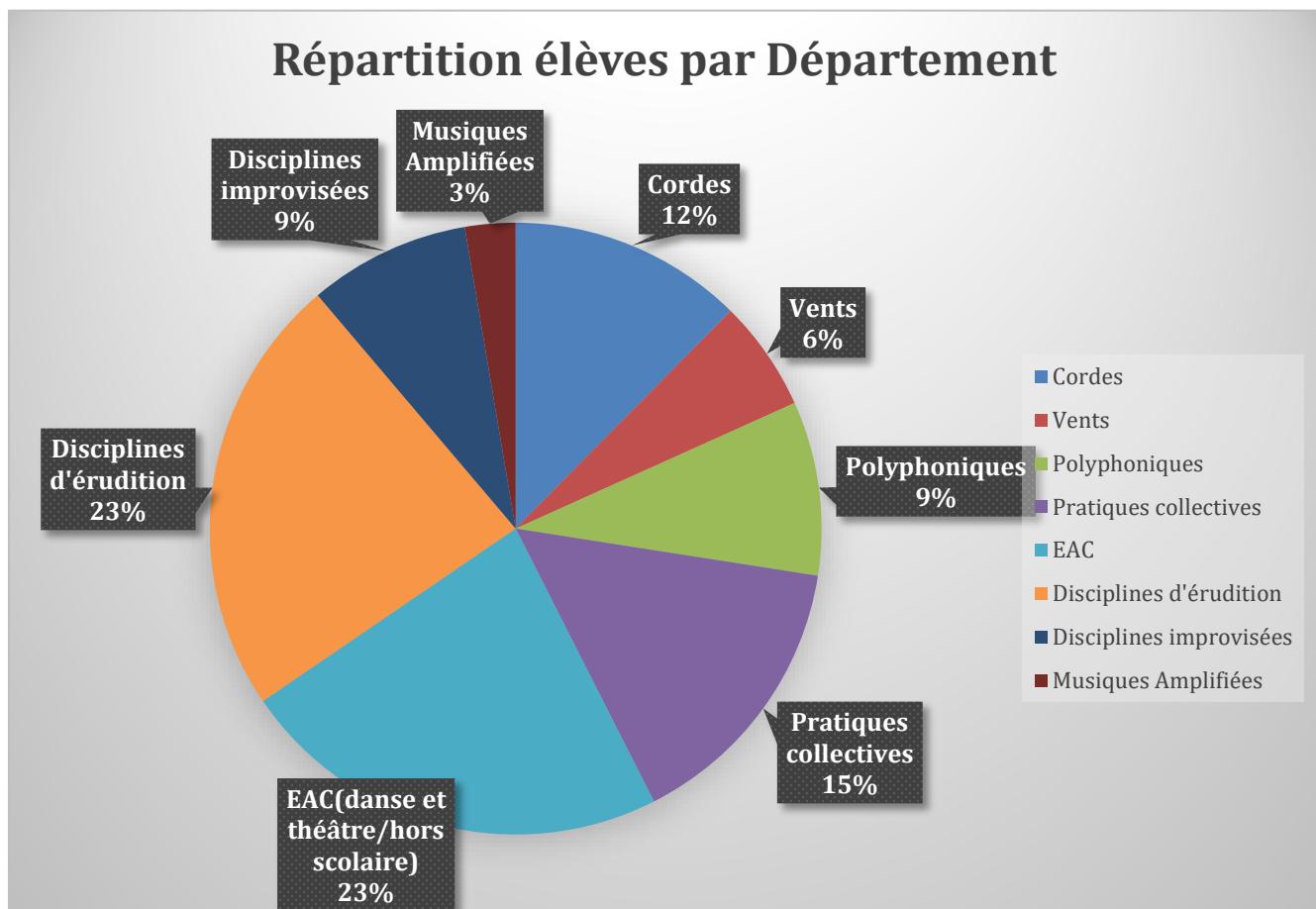
Ce département intègre un volet diplômant. La formalisation est en cours en partenariat avec la MAC du CRR de Cergy-Pontoise.

Les activités pédagogiques ont évolué avec l'ouverture d'un département de musiques actuelles intégrant un module de musique assistée par ordinateur, l'installation d'ateliers d'improvisation (jazz et numérique) et l'extension des pratiques collectives.

L'évaluation des parcours se structure autour de points de suivi en cours de cycle et d'une commission annuelle permettant d'accompagner l'évolution et l'orientation de chaque élève.

En danse : deux esthétiques sont proposées ; Modern jazz et hip-hop, atelier chorégraphique (sur projet) et s'intègre à la démarche de parcours par tranche d'âges.

En théâtre : la dimension de parcours pédagogique aux différentes étapes de la vie, par tranche d'âge, jalonne la démarche pédagogique.



II.2.1 Publics inscrits et dynamiques d'apprentissage (2024/2025)

L'établissement accueille 410 élèves. Par dominante, on dénombre 242 élèves en musique, 102 en danse, 76 en théâtre (des doubles pratiques existent). La formation musicale regroupe 172 élèves. Les pratiques collectives sont en hausse structurelle et rassemblent 96 chanteurs et 113 instrumentistes. Rapportée aux seuls élèves de musique, la part engagée en ensemble progresse de façon notable : 58,6 % (2021), 65,2 % (2022), 64,9 % (2023), 63,9 % (2024) et 71,2 % en 2024/2025 (à date)

II.2.2 Une offre pédagogique en parcours favorisant les passerelles

(En annexe)

II.2.2.1 Architecture de l'offre

Éveil–Initiation (musique • danse • théâtre).

Dès la moyenne section de maternelle

Repères sensoriels/moteurs et d'écoute sans spécialisation précoce ; préparation aux premières pratiques collectives et scéniques.

Parcours Études – Musique (classique–contemporain, jazz, MAA).

Progression lisible et certifiante (Cycle 1→Cycle 3 : attestation, BEM, CEM), couvrant les esthétiques majeures du territoire.

Parcours Programme Danse modern-jazz & hip-hop, vers un parcours Études.

Sur deux niveaux (1h à 1 h 30) : Accès dès le CM1 (débutant) et dès la 6e (ados), selon les places ; certificat médical requis à l'inscription.

Bases techniques (placement, coordination, musicalité/groove), vocabulaire stylisé (modern-jazz & hip-hop, old/new school), ateliers de création et pièces d'ensemble, prévention des blessures, restitutions régulières.

Parcours Découverte Théâtre vers un parcours Études.

Trois phases de Découverte (CM1–CM2 / collège / lycée 1h30) pour installer corps-voix-texte, improvisation, adresse et dramaturgie, puis une consolidation des outils de l'acteur, création collective et scènes publiques. Restitutions jalonnant l'année et évaluation continue.

Filières Voix & Instrument. Cours individuels (de 20 à 40 min selon les cycles) + travail en collectif (choeur/chambre vocale ou musique de chambre/ensemble) + modules ; passerelles voix-instrument activées par l'accompagnement réciproque et les projets croisés.

Parcours Adultes. Formats souples (cours, ateliers, projets) adaptés à la vie active avec une fidélisation des publics et l'intention d'une irrigation culturelle locale.

Parcours Libre / Personnalisé Assouplissement des UE du parcours étude (minimum deux UE requis), mini-stages, duo/mini-groupes ; consolidation ciblée et retours possibles en cursus diplômant après avis pédagogique.

Parcours Compagnonnage (2 restitutions/an). Pour des ensembles déjà constitués ; Tutorat/immersion pour des profils d'élèves motivés ; accélération des acquis, professionnalisation des pratiques de la scène et intégration aux projets de restitutions en collectifs.

Parcours adapté : pour les personnes en situation de handicap suivi individuel

II.2.2.2 Les éléments pédagogiques communs

L'approche individuelle et une formation artistique globale (selon les parcours). Fondamentaux techniques et théoriques au service de l'efficacité en collectif et de l'autonomie de travail.

Les pratiques collectives (centrales en musique). Écoute, cohésion, justesse/tempo, responsabilité de pupitre ou d'ensembles (groupes) ; sens donné au travail individuel.

La pédagogie de la scène. Auditions, ateliers ouverts, concerts/spectacles : objectifs concrets, gestion du trac, la prise de parole en public, progression artistique.

L'école du spectateur. Sorties et retours critiques : élargissement culturel, vocabulaire d'analyse, ouverture esthétique ; en liens avec les projets de classe et la saison du conservatoire.

II.2.2.3 Les passerelles (internes / externes)

Voix ↔ Instrument. Accompagnement réciproque (chanteur·euse + pianiste/guitariste), répertoires communs, modules croisés (FM appliquée, travail de scène).

Musique ↔ Danse. Rythme, pulsation, phrasé ; ateliers impro/composition ; accompagnements live (piano, percussions).

Danse ↔ Théâtre. Corps-voix-mouvement, dramaturgie du geste, chœurs en mouvement ; petites formes pluridisciplinaires.

Entre esthétiques (classique ↔ jazz ↔ MAA). Circulation selon appétences et projets (chanson, polyphonies, musique de chambre, groupes).

Entre formats (Études ↔ Libre/Personnalisé). On consolide sans décrocher, puis retour possible en cursus diplômant au bon moment (avis pédagogique).

Entre antennes et vers l'extérieur. Mobilité inter-sites, compagnonnage, scènes partenaires ; passerelles CRD/CRR (régional).

II.2.2.4 Évaluation et certifications

Contrôle continu (bilans semestriels). Repères réguliers pour les élèves et les familles ; réajustements rapides si nécessaire.

Examens de fin de cycle (Études). C1 : attestation ; C2 : BEM ; C3 : CEM avec une lisibilité des parcours, des équivalences et des poursuites facilitées.

Jurys d'épreuve de la Dominante et entre pair. Évaluation au plus près des pratiques : solo/collectif/scène ; a cappella/avec accompagnement ; pièce d'ensemble ; projets créatifs.

II.2.2.5 Spécificités par domaine

Voix. Technique individuelle (souffle, appuis, résonance, justesse, tessiture, hygiène vocale), chœur/chambre vocale obligatoires ; modules (FM appliquée, diction/phonétique, lecture chantée, micro et styles). Passerelles avec des ensembles instrumentaux et des projets scéniques.

Instrument. Cours individuel (20–45 min selon cycles), musique de chambre/ensemble (C1–C2–C3), écoute/intonation/mise en place ; prévention TMS (posture, échauffement) ; modules (impro, MAO/prise de son de travail, culture musicale). Restitutions en solo et formations mixtes voix-instrument.

Jazz. Improvisation, lecture de grilles, swing, standards ; ensemble/big band pour cohésion rythmique et écoute harmonique ; autonomie de scène renforcée.

Musiques actuelles amplifiées (MAA). Cohésion de section, formes couplet/refrain/bridge, riffs/arrangement, sound design (amplis/effets), technique micro, MAO/production, sécurité auditive ; formats attractifs pour les adolescents et passerelles vers la scène locale (Festival Genainlive) et lieux partenaires (CRR, Vauréal)

Danse Parcours Programme Esthétiques modern-jazz et hip-hop avec une ouverture vers des ateliers chorégraphiques (artistes invités).

- Accès : cours « débutant » dès CM1 (9 ans) ; cours « adolescents » dès la 6^e, selon les places disponibles.
- Objectifs : corps dansant (placement, appuis, coordination), musicalité/groove, vocabulaire modern-jazz & hip-hop (isolations, dynamiques, old/new school), présence de scène.
- Pratiques : cours techniques, ateliers de création (impro/composition/répertoire), pièces d'ensemble, école du spectateur (sorties, bords de scène).
- Cadre : certificat médical requis à l'inscription (après période d'essai), tenue adaptée, échauffement/récupération, prévention des blessures.
- Évaluation : deux appréciations + bilan de fin d'année (technique, expressivité, engagement, scène, collectif) ; attestation possible.

Théâtre. Parcours Découverte en trois phases (CM1–CM2 / collège / lycée 1h30) En première intention : corps-voix-texte, improvisation, adresse/scène, dramaturgie. Puis consolidation des outils de l'acteur, création collective et scènes publiques ; évaluation continue jalonnée.

II.2.2.6 Inclusion

Deux référents handicap coordonnent les aménagements raisonnables pour Les disciplines telles que le chant, en instrument, en danse et en théâtre : ajustements temps/contenus, formats duo/mini-groupe, supports accessibles (pictos, contrastes, audio/numérique), postures/instrumentarium adaptés, accessibilité scénique. Objectif : l'accès au réel, la continuité, la réussite, sans renoncer à l'exigence artistique.

II.2.2.7 Restitutions et ancrage territorial

Restitutions régulières (2/an en compagnonnage) servent de jalons motivants, visibilisent la progression et donnent à voir l'action publique.

Les projets transversaux musique-danse-théâtre et la saison itinérante sur les antennes fédèrent les équipes/élèves, irriguent le territoire, renforcent l'identité du conservatoire et les liens avec les partenaires (écoles, associations, scènes locales).

II.2.3 La ligne conductrice du travail des ensembles

- Chorale : voix, écoute, polyrythmie simple
- Ateliers instrumentaux : percussions (atelier tambour et ensemble de percussion), cordes (ensemble 1er cycle et ensemble 2ème cycle - alto/violon/violoncelle), ensemble de guitares, ensemble de harpes, ensembles à vents, harmonie et fanfare) avec une attention au travail du son, à la tenue et au jeu en collectif.
- MAO/musiques actuelles : prise de son, écriture/beatmaking, production d'un morceau
- Danse éveil artistique, modern-jazz, hip-hop : espace/poids/temps, phrase chorégraphique
- Théâtre et éveil artistique : voix/diction, jeu, improvisation, mémorisation (texte du répertoire + création)

Des projets transversaux, intégrant plus largement l'histoire des arts, le patrimoine local, articulent une démarche de création et d'invention en lien avec la dynamique de diffusion et incluent des rencontres avec des artistes et les réalités du travail de la scène (réisseur).

II.3 L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Actions scolaires – 2019 → 2025 (musique théâtre)

L'activité EAC en musique et en théâtre a repris fortement après le COVID, puis s'est rationalisée pour privilégier des projets annuels de meilleure qualité.

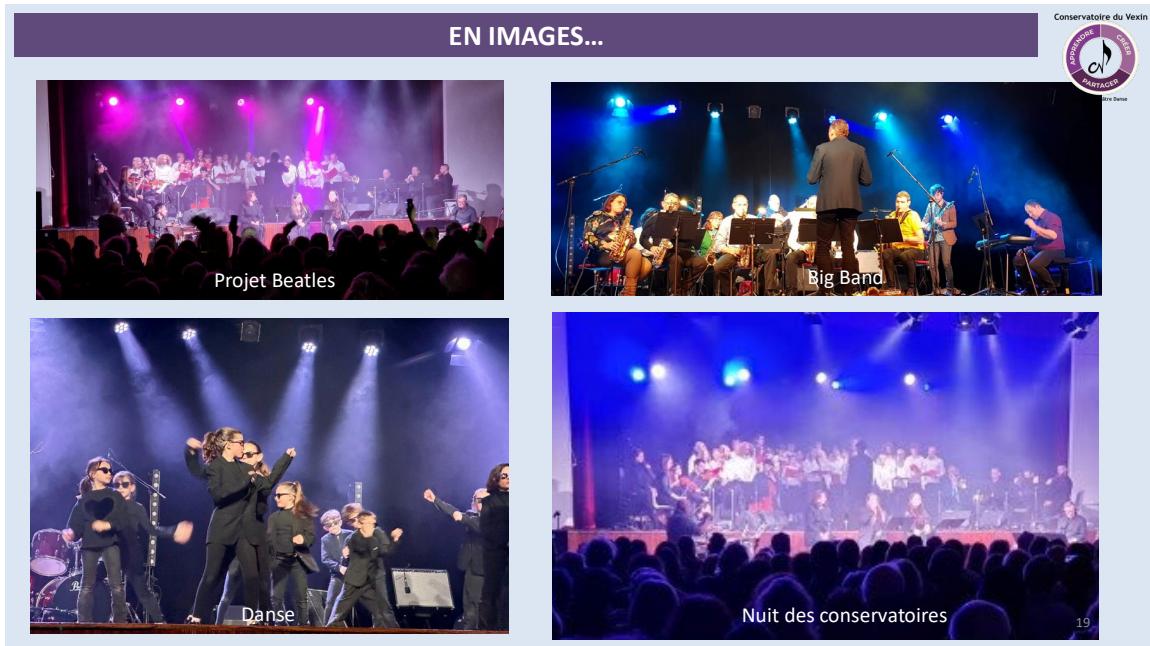
- 2019/2020 : 34 interventions • 8 communes • 873 élèves.
- 2020/2021 (COVID) : 21 • 6 communes • 446 élèves.
- *Sortie des 3 antennes de l'Est du Département*
- 2021/2022 : 44 • 13 communes • 898 élèves.
- 2022/2023 : 63 • 20 communes • 1 307 élèves.
- 2023/2024 : 43 • 13 communes • 850 élèves.
- 2024/2025 : 41 • 14 communes • 851 élèves.

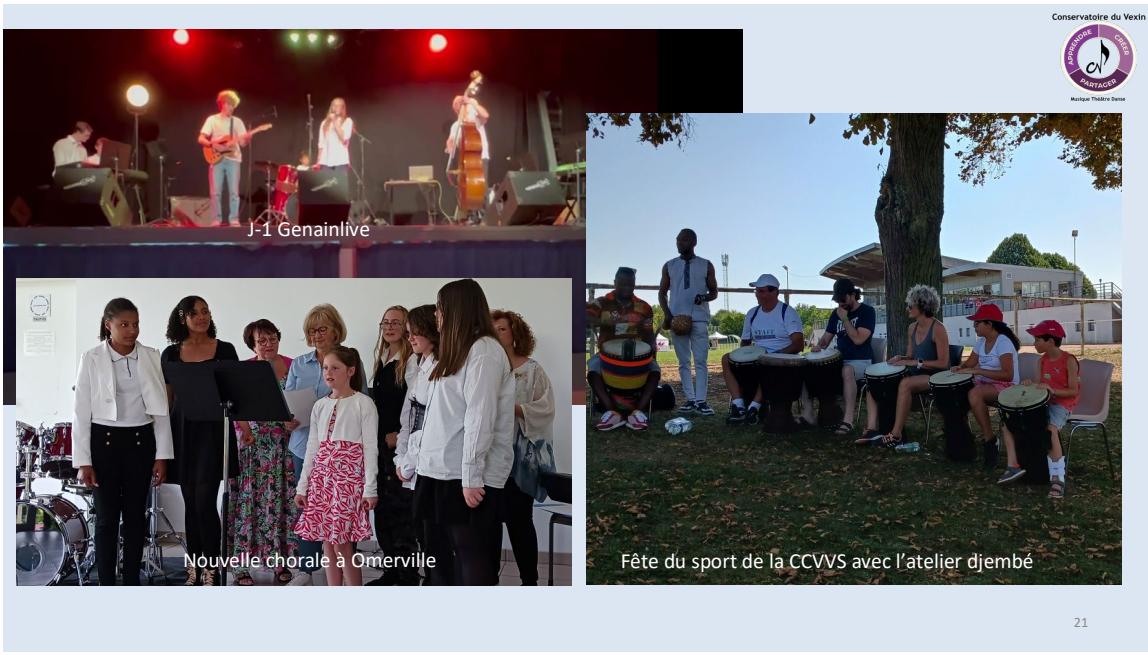
En 2023/2024 et 2024/2025, le volume est volontairement resserré (41–43 projets/an) tandis que l'impact se stabilise autour d'environ 850 élèves/an

II.4 L'ACTION CULTURELLE

La saison culturelle itinérante constitue un axe majeur de la dynamique pédagogique: sur 2023/2024, 41 événements répartis sur 19 communes ont rassemblé plus de 4200 spectateurs, avec des temps forts fédérateurs (nuit des conservatoires) et des collaborations régulières avec

les scènes et les programmations locales (projet Beatles à Magny) et festivals du Val-d'Oise (Festival un temps pour elles, Festival baroque de Pontoise, le Pivo prévu pour le début de saison 2025/2026).(cf. annexes-saison partenaire)





21

II.5 LES RESSOURCES

En tant que SIVU, les ressources propres du syndicat Conservatoire du Vexin reposent sur les contributions communales et communautaire, les participations des familles, et les subventions. En 2024, la baisse de certains concours financiers a exigé des arbitrages prudents et des pistes d'optimisation, notamment avec le décloisonnement des pratiques, la création d'une dynamique artistique et pédagogique partagée et exigeante, et la mise en place de financement en direction des familles tels que LABAZ pour les 15-17 ans (aide de la Région Île-de-France) et le Pass Culture.

II.5.1 Le budget

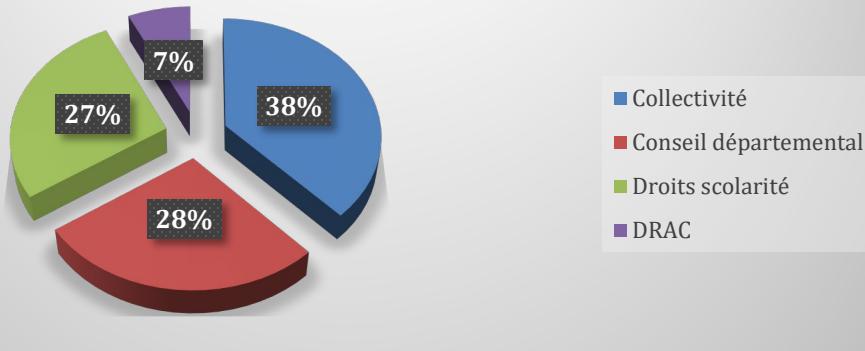
En investissement :

Concernant les locaux, le bâtiment sur l'antenne de Vigny a été restitué à la charge de la commune clarifiant ainsi la gestion des locaux des 3 antennes à l'identique ; hors champ de compétence du syndicat.

La vente du bâtiment de Vigny devrait permettre un apport de 91 000 euros en investissement sur le budget du conservatoire. (pas touché à ce jour)

Le renouvellement du parc instrumental et le matériel numérique font l'objet d'une attention particulière.

Répartition des recettes de fonctionnement CRI (2024)



En fonctionnement :

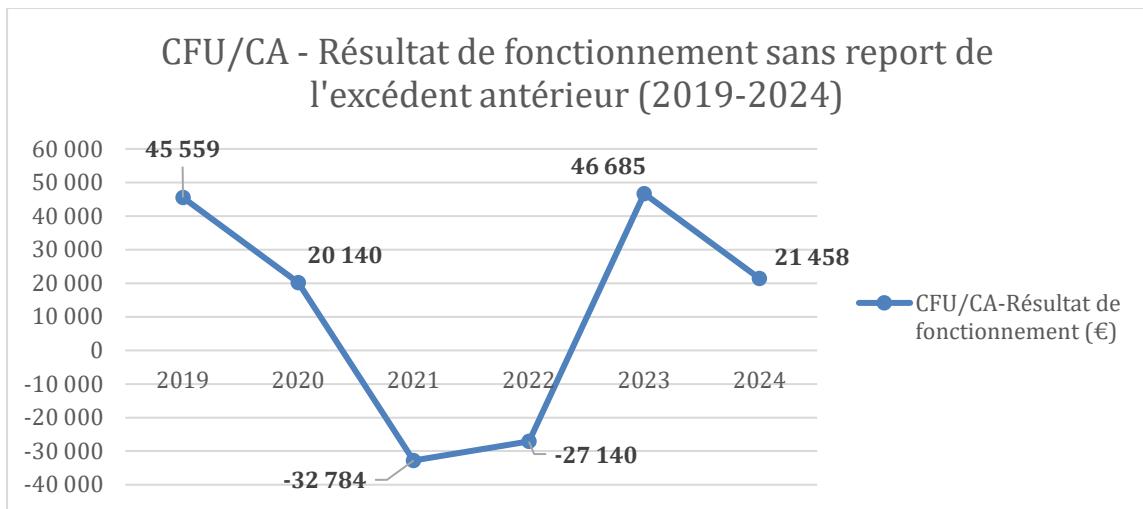
Le montant total du budget de fonctionnement est de 679 100€ pour une masse salariale de 597 946€.¹

Le résultat de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes, chute entre 2019 (+ 45 559€) et 2021 (-32 784€) à la suite de la restructuration impliquant la sortie des 3 antennes à l'est du Département.

Malgré une gestion des dépenses maîtrisée mais nécessitant un transfert d'une partie de l'excédent d'investissement en fonctionnement (2023) et un fonctionnement répondant tant que possible au cahier des charges d'un établissement classé CRI, la baisse des financements publics reste particulièrement préoccupante à court terme.

Un contrat pédagogique de territoire semblerait pertinent pour stabiliser le fonctionnement de la structure et lui permettre de poursuivre son action.

¹ Données BP 2025.



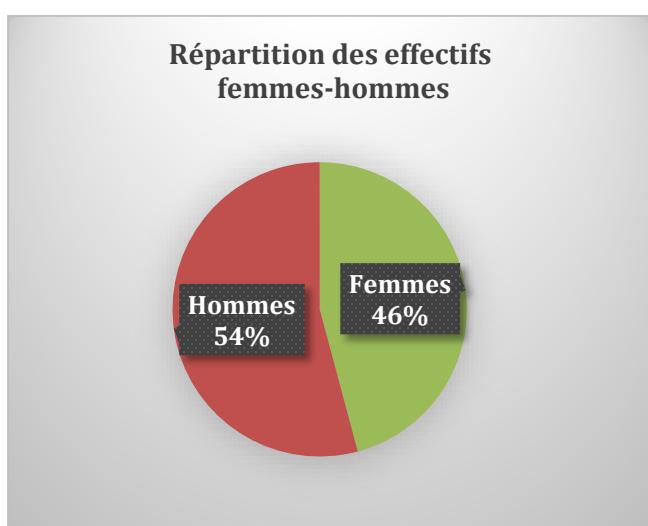
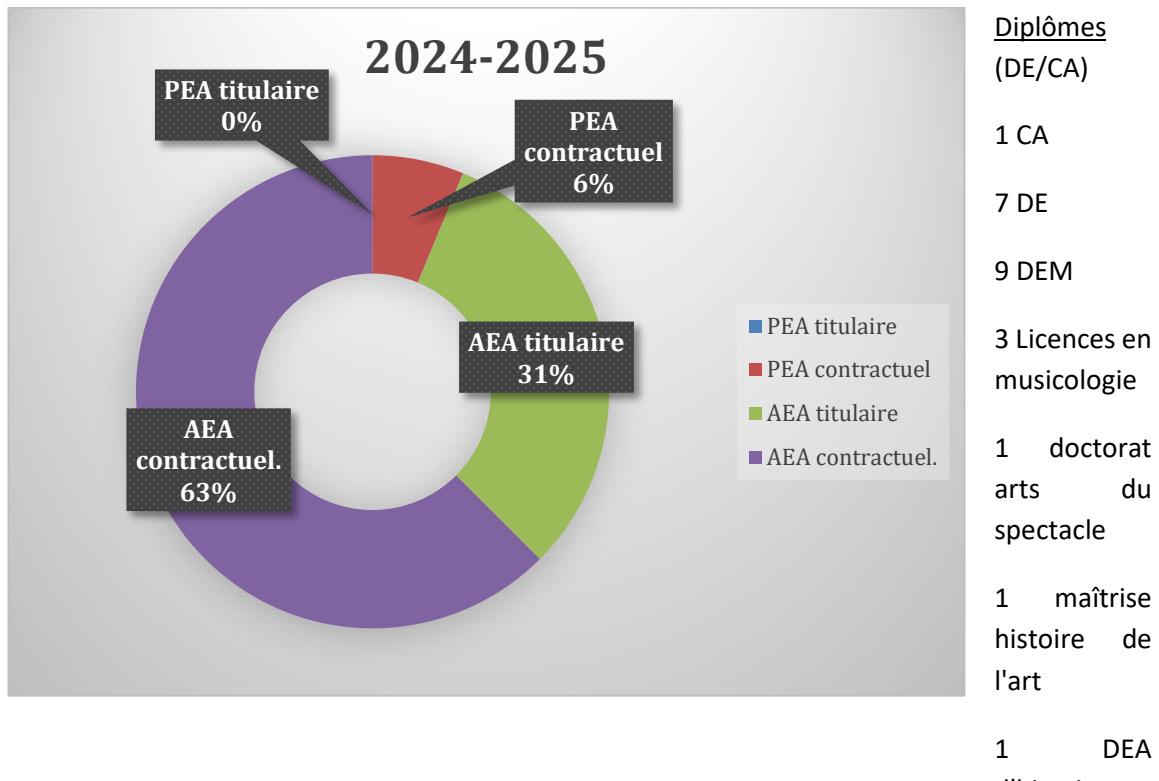
II.5.2 Le fond documentaire

Le Conservatoire du Vexin dispose d'un fonds propre – méthodes, partitions, enregistrements et ressources pédagogiques – mis à disposition de l'ensemble de l'équipe enseignante pour la préparation des cours, le travail d'ensemble et la veille artistique. Ce fonds interne, organisé et emprunable selon des procédures simples, est complété par un partenariat avec la médiathèque de l'agglomération de Cergy-Pontoise qui offre aux enseignants un accès gratuit et illimité à ses collections physiques et numériques, en incluant la partothèque (prêt de partitions et matériel d'étude). Par ailleurs, un partenariat avec la Médiathèque du Val-d'Oise, en lien avec la bibliothèque de Marines, facilite le dépôt et le retour des œuvres grâce à un point-relais de proximité, ce qui sécurise la circulation des documents et améliore l'accès aux ressources sur l'ensemble du territoire.

II.5.3 Les moyens humains

- Le personnel comporte une directrice titulaire de la filière culturelle au grade de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe, d'une équipe d'enseignants spécialisés, deux secrétaires administratives, deux référents handicap et un agent technique à mi-temps ; soit 12,45 équivalents temps plein.

L'équipe enseignante :



La dynamique de structuration du conservatoire a permis d'initier un plan de formation pluriannuelle qui témoigne d'un effort soutenu apporté à la formation continue, sur les thématiques suivantes :

- La démarche d'invention et d'improvisation dans la pédagogie.
- Les formes de handicap et l'inclusion.

- Le conservatoire augmenté ; approches et usage du numérique dans la transmission
- Le projet artistique comme outil pédagogique - La gestion artistique et scénique.
- La charte éthique - sensibilisation aux VHSS
- Les outils numériques de la scolarité
- La gestion du trac – Le par cœur et la mémoire et/ou la place de la partition
- La N.A.O.
- Les techniques de scène

II.6 L'inclusion des personnes en situation de handicap

II.6.1 Enjeux et principes

Le Conservatoire du Vexin affirme le droit effectif à l'art et à la culture pour les personnes en situation de handicap, quels que soient l'âge et le lieu de vie. En territoire rural et dispersé, l'établissement priviliege des modalités de proximité et d'itinérance, des formats à petites jauge et des aménagements pédagogiques personnalisés.

II.6.2 Accueil, orientation et contractualisation

- Une porte d'entrée claire : les familles et structures (Éducation nationale, médico-sociale, sociale) disposent d'un contact identifié ; un premier rendez-vous pose le cadre (attentes, besoins, contre-indications éventuelles, consentement).
- Un positionnement pédagogique : un entretien d'accueil et une séance d'essai permettent d'identifier les appuis (sensoriels, moteurs, cognitifs, psychosociaux) et les aménagements à prévoir.
- Articulation avec les dispositifs existants : quand il y a un PPS, PAI, PAP ou équivalent, le conservatoire tend à répondre avec un plan d'aménagement pédagogique (objectifs, rôle des adultes, modalités d'évaluation) dans la mesure de ses possibilités.

II.6.3 Suivi individuel : méthode et rythmes

- Un tableau de suivi reprenant les objectifs trimestriels, adaptations testées, observations positives, ajustements à prévoir.
- Un point de mi-parcours pour chaque élève concerné, chaque trimestre entre les professeurs concernés et les référents handicap de l'établissement
- Des bilans semestriels (écrit court) qui valident les progrès, ajustent les objectifs et anticipent la scène (restitution).

- Une traçabilité dans l'outil numérique (I-MUSE) dans le respect des données personnelles (consentement, confidentialité).

III – DIAGNOSTIC

L'établissement établit son diagnostic en partant de la politique culturelle définie par sa gouvernance, sur la base des missions identifiées d'intérêt général :

- La formation aux pratiques de la musique, de la danse et du théâtre
- La contribution à la vie artistique par la diffusion
- L'accompagnement de projets
- L'articulation avec l'éducation artistique et culturelle tout au long de la scolarité
- Le respect d'engagements éthiques incluant les droits culturels, la vigilance face aux violences et harcèlements sexuels et sexistes, ainsi que la transition écologique.

III.1 Une offre de service (dont la fonction est un « centre de ressources ») répondant aux besoins du territoire

➤ Un territoire rural peu dense, aux mobilités contraintes, appelant proximité et itinérance
 Le périmètre de la gouvernance du Conservatoire couvre le territoire de deux intercommunalités du Val-d'Oise (CC Vexin Centre – CCVC et CC Vexin Val de Seine – CCVVS), majoritairement rural et dispersé. L'accès aux pratiques artistiques nécessite des formats de proximité, une itinérance organisée et des horaires compatibles avec les trajets domicile-travail et les temps scolaires/périscolaires. Cette configuration territoriale justifie l'organisation en antennes, la multiplication d'ateliers collectifs et de restitutions de petite taille dans tout le maillage communal.

➤ Une offre structurée, recentrée et lisible

- Les disciplines et les pratiques : la progression des pratiques collectives, l'introduction d'instruments et ateliers ciblés (basson, alto, violoncelle méthode Suzuki, atelier tambours, atelier djembés), le déploiement MAO/Musiques Amplifiées (atelier structuré à Magny-en-Vexin avec un enseignant du CRR de Cergy dans le cadre MAC2) et l'Histoire de la musique viennent affiner une offre à budget constant en jouant sur les volumes et les redéploiements internes. Cela répond à des demandes locales identifiées (listes d'attente en théâtre, hausse soutenue en danse, stabilisation en musique).

- Fonction “centre de ressources” : Sa saison itinérante (intermezzi, restitutions, partenariats locaux) permet de rendre visibles les apprentissages et de « mailler » le territoire à coûts maîtrisés.

Le conservatoire agit comme pôle ressource territorial (ingénierie pédagogique, accompagnement des projets d’écoles, aide à la programmation communale). Les résidences et co-productions avec les partenaires soutiennent la création et la montée en compétence des élèves par la pédagogie de la scène.

- Les actions d’Éducation artistique et Culturelles (EAC) et interventions scolaires : l’établissement a fait évoluer la logique « quantité d’interventions » vers des projets pédagogiques annuels coconstruits avec l’Éducation nationale (rétroplanning, commission en septembre, sujets en lien avec le projet d’école).

Résultat : moins d’interventions, mais de meilleures qualités, planifiées plus tôt et mieux adossées aux équipes, ce qui stabilise l’organisation et améliore l’impact pédagogique.

- Publics et équité d’accès : Une charte éthique, égalité, VHSS répond à ce besoin de vigilance de sensibilisation et d’accompagnement.

La montée du quotient familial (54 familles en 2024/2025 vs 45 familles en 2023/2024) confirme la pertinence des mesures d’accessibilité sociale, même si l’effet budgétaire n’est pas compensé par ailleurs. Les publics hors communes adhérentes progressent (effet d’attractivité interterritoriale), ce qui pose la question de l’adhésion élargie au syndicat et du calibrage des moyens.

Adéquation aux besoins : points forts et écarts

- Les Points forts :

- Une offre exigeante et diversifiée (pratiques collectives, naissance de la MAO/Musiques Actuelles, dynamique pédagogique en transversalités, des parcours en évolution)

- Un maillage territorial par des actions de restitutions et des projets pédagogiques

- Un rôle ressource auprès des écoles et des communes,

- Une meilleure lisibilité des parcours,

- Des partenariats structurants (CRR Cergy via MAC2, PNR, CD, DRAC...).

- Les Écarts (à réduire) :

Les mobilités et les jauges limitantes (petits équipements communaux, délais de réponse des communes ralentissant l’édition des plaquettes)

L’accueil et le développement des pratiques collectives sont limités faute de locaux adaptés (insonorisation, superficies)

La capacité d’accueil est saturée en théâtre (liste d’attente) faute de locaux adaptés.

La transition du modèle économique des interventions (qualité > quantité) avec un moindre volume de recettes scolaires, et un effet ciseau des tarifs sociaux non compensés.

Les axes de progrès identifiés

- Consolider l'itinérance et les petites formes (coût maîtrisé, et imprégnation sur le territoire)
- Sécuriser les créneaux/lieux avec les communes (calendrier partagé en amont)
- Développer le modèle EAC afin de répondre aux attentes des communes (conventions, enveloppes dédiées avec augmentation du budget, deux postes de Dumistes)
- Poursuivre la diversification de l'offre (pratiques collectives/MAO)
- Requestionner la question des locaux

[**III.2 Adéquation entre l'organisation, le fonctionnement interne et les moyens**](#)

➤ La Gouvernance syndicale et le périmètre d'adhésion

Le syndicat regroupe toutes les communes de la CCVC et 10 communes de la CCVVS (à date).

- Une démarche d'adhésion de la CCVVS est engagée
- Un rapprochement avec la CCSI est évoqué pour couvrir l'ensemble du PNR du Vexin français sur le département, cohérent avec l'échelle de projet et les flux d'usagers.

Conséquences : Cette géographie “à deux vitesses” pèse sur le modèle de financement existant et sur la planification des interventions.

➤ Ressources humaines et organisation pédagogique

Les charges de personnel représentent environ 90 % des dépenses du syndicat ce qui contraint fortement les marges de manœuvre.

- L'Équivalent Temps Plein total est stable (12,31 en 2024 vs 12,32 en 2023)
- Malgré une pénurie régionale de professeurs ; trois recrutements DE ont été sécurisés à la rentrée 2024/25 (clarinette, piano, violon/alto).
- L'organisation ajuste les volumes horaires pour introduire des nouveautés à budget constant.
- La volonté de développer les projets en milieux scolaires interroge les ressources

➤ Locaux, logistique et investissement

- Les locaux de Magny-en-Vexin et Marines sont mis à disposition de l'établissement
- Le bâtiment de Vigny a été vendu en 2024 (recette d'investissement 91 000 € attendu). Le syndicat n'ayant pas vocation à intervenir sur le bâti, le transfert (tout ou partie) du produit de la vente vers la section de fonctionnement, plus en adéquation avec les besoins pédagogiques quotidiens, est engagé.
- Le syndicat n'a aucun emprunt en cours ; l'investissement 2024 a ciblé le matériel nécessaire aux actions hors les murs et le renouvellement du parc dans une vision pluriannuelle et l'équipement informatique (serveur, logiciels et équipements).

➤ Recettes, dépenses et sensibilité aux subventions

- Le résultat 2024 en fonctionnement est déficitaire (-21 458 €), dans un contexte de baisse des subventions (-5 % du Département en 2024, nouvelle baisse annoncée en 2025 ; la non-reconduction d'une subvention Région) est partiellement compensé par des aides à projets DRAC et PNR.
- Les recettes liées aux interventions scolaires diminuent avec la montée en qualité (moins d'interventions, mieux conventionnées)
- La tarification des familles progresse modérément (+2 % proposé) et les quotients sont en hausse sans compensation financière dédiée hormis les financements LABAZ et Pass Culture.

➤ Processus internes et pilotage

- Planification EAC depuis 2023 : mise en place d'un rétroplanning et d'une commission de sélection des projets en septembre, ce qui sécurise l'affectation des enseignants et la cohérence pédagogique annuelle.
- La Saison culturelle : difficulté ponctuelle de calage avec les communes (réponses tardives), d'où un temps de coordination élevé ; nécessité de protocoles et calendriers partagés.
- Le conseil d'établissement : pas d'association de parents d'élèves pour permettre une représentativité des collèges élève et parents d'élève.
- Les conseils pédagogiques : deux plénières en début et fin d'année et des réunions par thématique à faire évoluer en tenant compte de la réalité ETP.
- Trois commissions : une commission de suivi des élèves en fin d'année pour accompagner le parcours des élèves, une commission des référents handicap et une commission d'arbitrage des projets de la saison culturelle à mi année pour préparer la saison suivante (initiées en 2024 2025).

➤ L'évaluation :

- Des indicateurs de suivi en comité (effectifs, spécialités, interventions, QF, subventions/recettes, contenus pédagogiques) et instances de concertation.
- Un COPIL du projet d'établissement en cours avec CCVC, CCVVS, Département, DRAC et accompagnement CNFPT (janvier-juin) dans le cadre d'une formation action en union avec la CCVC.

Les axes de progrès identifiés :

- Consolider un socle de subventions (DRAC/PNR/ Département/Interco) moins volatil, en cohérence avec la bascule qualitative des interventions scolaires, des évolutions pédagogiques et des objectifs fixés d'un établissement classé.
- Améliorer les locaux (insonorisation, espaces, accès) et repenser une salle de création et de diffusion.

III.3 Enjeux des partenariats locaux et hors du territoire

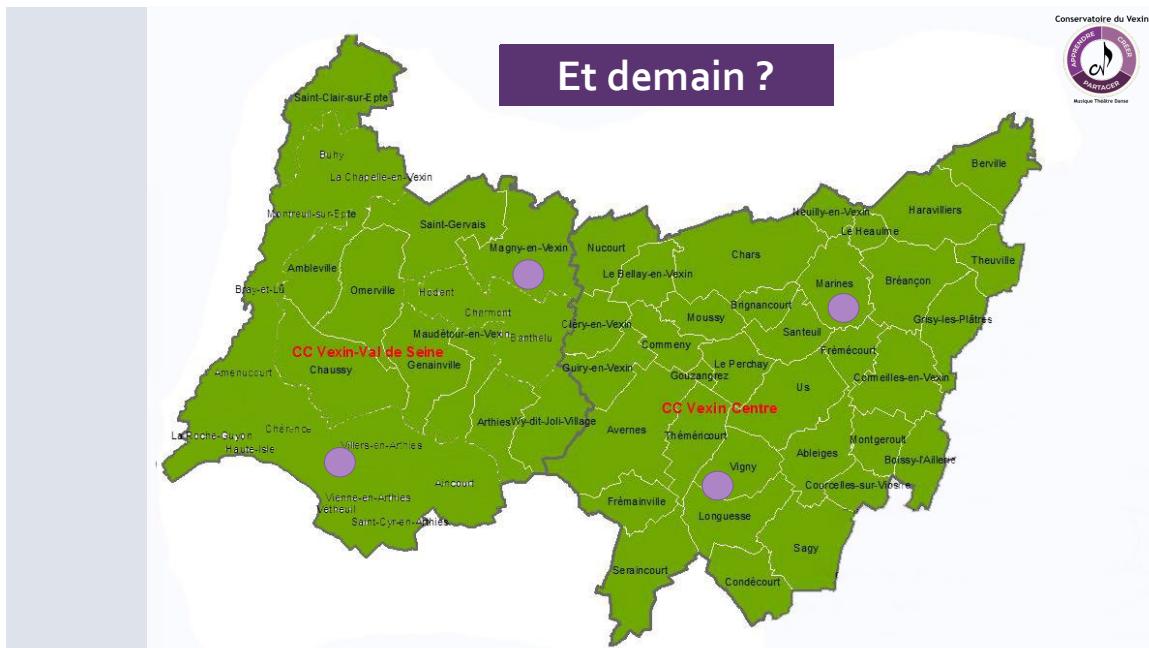
➤ Les partenaires publics & institutionnels

- L'Éducation nationale : montée en puissance des projets annuels adossés aux écoles/collèges
 - Rôle pivot de l'IEN
 - Enjeu : consolider les conventions pédagogiques et sécuriser le financement des interventions pour lisser l'effort d'une année sur l'autre.
-
- Département / DRAC / Région / PNR :
 - L'établissement est identifié (Printemps de la ruralité ; improvisation à la Philharmonie de Paris) comme un pôle ressource en territoire rural
 - Les aides DRAC, Département et PNR soutiennent les projets pédagogiques inscrits dans la saison culturelle et l'action culturelle
 - Enjeu : La baisse du financement départemental appelle un rééquilibrage des cofinancements.

- Les Intercommunalités :

La CCVC est pleinement adhérente

La CCVVS partiellement adhérente (10 communes) avec des démarches d'adhésion en cours et la projection d'une nouvelle antenne.



LES AVANTAGES DE L'ADHESION DE LA CCVVS

Un pôle ressource et des missions de service public sur tout le territoire dans le domaine de la culture



→ Un conservatoire **classé** avec une offre de service sur tout le territoire :

- Enseignement spécialisé
- Interventions scolaires
- Saison culturelle

→ **Équité** des tarifs pour les 16 665 habitants de la CCVVS

- **Tarifs adaptés au quotient familial :**

élèves concernés : 2023/2024 = 45

2024/2025 = 54 dont 10 de la CCVVS

Tarif annuel pour un jeune en cycle 2 instrumental avec un QF 1 ou 2, incluant 30 mn de cours + formation musicale + disciplines liées au cursus

146 € !

- Equité des tarifs pour les **interventions scolaires**

	interventions 2024/2025	Communes adhérentes	Communes non adhérentes
Ateliers musique ou théâtre	750 €	940 €	
Classes instrumentales	780 €	980 €	

→ **Un interlocuteur unique** pour les Actions culturelles et la Diffusion sur l'ensemble du territoire

La CCSI (Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes) est évoquée pour un périmètre PNR sur le département ; prémisses d'une évolution.

➤ **Enjeu majeur** : aligner le périmètre d'adhésion avec la réalité des publics/flux, la nécessité d'équité d'accès et la recherche de nouveaux financements.

- Le réseau culturel et l'enseignement supérieur :

Le CRR de Cergy (dispositif MAC2) : appui à la structuration des musiques actuelles/MAO et les passerelles vers le supérieur (Pôle sup 93)

➤ **Enjeux** :

- Pérenniser la mise à disposition du professeur du CRR, le temps d'intervention et la mutualisation des moyens
- Pérenniser des journées de rencontres inter-établissements (ex. Accueil par le Conservatoire du Vexin lors d'un J-1 du festival Genainlive dans le Vexin).
- Structurer le parcours diplômant du nouveau Département Musiques Actuelles Amplifiées

- Les saisons locales / salles / bibliothèques :

La saison itinérante irrigue communes et réseaux (bibliothèques, associations, lieux patrimoniaux)

➤ **Enjeu** :

- Renforcer les protocoles logistiques (planning, communication, accueil technique)
- Pérenniser la mutualisation des prêts et partothèques via les médiathèques (Cergy-Pontoise / Val-d'Oise – point-relais à Marines).

Les partenariats sociaux et citoyens

- Droits culturels / inclusion / VHSS / handicap : poursuivre la formation des équipes, les aménagements pédagogiques (prêt d'instruments, temps ajustés), et la médiation auprès des familles

➤ Enjeu :

- Équité sociale et géographique à l'échelle des deux intercommunalités.

Les axes de progrès identifiés :

- Formaliser un cadre partenarial pluriannuel (EAC, saison, résidences)
- Élargir l'adhésion syndicale au périmètre réel des publics (CCVVS, ouverture CCSI)
- Sécuriser une trajectoire financière partagée (contrats d'objectifs).
- Encourager la réactivité des communes pour planifier au mieux les actions

IV – PERSPECTIVES

IV.1 – Fondements

Le projet s'inscrit dans la politique culturelle portée par les collectivités de tutelle et vise un rayonnement d'abord local et intercommunal, avec des effets attendus à l'échelle départementale grâce aux coopérations et aux itinérances, une visée nationale en sa position d'établissement « pilote » sur les enjeux de la ruralité, et à l'international selon les opportunités artistiques et pédagogiques.

Le syndicat Conservatoire du Vexin décline le présent diagnostic partagé, ainsi que les textes-cadres en référence, en orientations politiques concrètes :

- Être un acteur d'attractivité du territoire
- Permettre à toutes les générations et tous les milieux sociaux d'accéder à une offre d'éducation et d'enseignement artistique spécialisé
- Proposer un service d'action culturelle de proximité

IV.2 – Actions et stratégies de mise en œuvre

Les axes définis s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées et sur une projection d'actions à mener.

Dans la méthode, les actions engagées seront consolidées et celles prévues seront déployées sur la période 2025-2031. Elles feront l'objet de conventions d'objectifs et de partenariats, d'une information régulière des usagers et des élus, et d'un suivi des parcours et des projets. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettront de mesurer l'accès, la réussite, l'assiduité, la fréquentation de la saison et la satisfaction des partenaires. Une évaluation annuelle, complétée d'un bilan intermédiaire à mi-parcours, autorisera les réajustements nécessaires.

Axe 1 : Être un acteur d'attractivité du territoire - Un pôle et centre de ressources qui rayonne

1. Développement des partenariats et de l'ancrage territorial

- Pérenniser et renforcer la convention triennale avec le Parc naturel régional du Vexin français afin de poursuivre l'interaction et le soutien apporté aux initiatives partagées, et celles impulsées par le conservatoire, dans une vision territoriale partagée.
- Renforcer le partenariat avec l'Éducation nationale pour les interventions en milieu scolaire (classes instrumentales, actions culturelles de sensibilisation) et développer des actions ciblées avec les collèges et lycées.

Exemple du projet en cours avec le Lycée de Chars : projet de partenariat pour accueillir les élèves en formation sécurité sur les initiatives du conservatoire et valider le volet professionnel de la formation ; positionner le conservatoire comme centre de formation des enseignants pour l'ouverture d'une option musique au lycée professionnel).

- Renforcer les partenariats et mutualiser les ressources avec le CRR de Cergy et les CRD d'Argenteuil et de Taverny : personnel, jurys communs (mise en place du Diplôme National), prêts de locaux et de matériel, partages d'expertise et calendrier coordonné.
- Poursuivre et animer un réseau avec les écoles de musique locales hors territoire (Rencontres pédagogiques, invités d'artistes lors de la « Nuit des conservatoires », festivals comme Genainlive) pour élargir le rayonnement à l'échelle départementale, régionale, nationale et internationale. (Projet numérique avec le Portugal axé sur la démarche d'invention et d'improvisation).
- Poursuivre la dynamique et structurer des coopérations avec les réseaux associatifs culturels, socio-éducatifs et médico-sociaux (centres sociaux, EHPAD, services jeunesse, CCAS) ainsi qu'avec les foyers ruraux et la Fédération.

- Accueillir des étudiants préparant le Diplôme d'État au Pôle Sup'93 et au Cefedem de Normandie afin de dynamiser les approches pédagogiques, développer l'accompagnement de tutorats, favoriser les co-interventions et la diffusion des innovations pédagogiques en fonction des profils.

2. Inclusion et accessibilité

En qualité de centre ressource au service des communes, des écoles et du tissu associatif :

- Conforter l'accueil pédagogique intergénérationnel
- Formaliser les parcours programme (parcours personnalisés) :
 - Renforcer les critères en termes d'adaptabilité pédagogique, de suivi et d'évaluation
- S'inscrire dans la mouvance du document des "Droits culturels" de l'UNESCO
- Renforcer la notion de parcours en favorisant l'intégration des élèves de tous profils, notamment en termes d'âge et en étant attentif aux publics empêchés
- Poursuivre la démarche d'accueil des personnes en situation de handicap :
 - Suivi individualisé renforcé
 - Accompagnement des équipes par les référents handicaps (sensibilisation et formation en interne)
 - Poursuite du travail au sein du réseau handicap du Val-d'Oise
 - Envisager l'accès physique à Marines
- Associer davantage les parents d'élèves mineurs :
 - Pérenniser la réunion de rentrée en début d'année
 - Encourager la création d'une association de parents
 - Étendre la tarification au quotient familial
 - Étendre la mise à disposition d'instruments (en fonction des moyens)

Axe 2 : Permettre à toutes les générations et tous les milieux sociaux d'accéder à une offre d'éducation et d'enseignement artistique – Des parcours structurant tout au long de la vie

1. Faire vivre la dynamique des parcours et des départements.

- Poursuivre la structuration des départements Musiques Actuelles Amplifiées et Jazz
- Continuer à faire évoluer les parcours d'apprentissage (éveil, études, projets, pratiques collectives) en précisant les attendus, les passerelles et le rythme des étapes.

2. Poursuivre l'articulation entre les parcours et la démarche d'éducation artistique et culturelle (EAC) :

- Relier des pratiques collectives structurantes (djembés, chorales, ensembles) à des restitutions publiques ; à intégrer comme objectif sans la saison.

3. Les évolutions pédagogiques :

- S'approprier les évolutions inscrites dans le règlement pédagogique pour sécuriser l'évaluation, les passages d'étapes et la reconnaissance de l'invention (improvisation, composition, MAO, création).
- Poursuivre l'évolution pédagogique :
 - méthodes actives et alternatives
 - place accrue du numérique
 - étude du « conservatoire augmenté » pour le partage des ressources. (Outil numérique partagé au sein de l'équipe)

4. Le sujet de l'évaluation

Une finalité inclusive, non sélective en visant l'accompagnement et la sécurisation des parcours pour toutes les générations et tous les milieux sociaux.

- Renforcer la communication pédagogique avec les familles et instaurer des temps réguliers d'échanges en début d'année.

Mettre en œuvre les trois temps complémentaires :

- Le temps du diagnostic au démarrage de la pratique ou lors d'un changement de parcours (en commission de fin d'année) : repérer les acquis, les besoins, les éventuels aménagements ou orienter vers le bon parcours (études, libre/personnalisé, compagnonnage).
- L'évaluation formative au fil des cours et lors de points à mi-année : observations partagées, bilans semestriels ; permet d'ajuster les contenus et les objectifs rapidement.
- L'évaluation sommative (fin de parcours/cycle) : validation structurée (attestation C1, BEM C2, CEM C3), lisible pour l'élève et la famille.
- Instaurer l'évaluation scénique intégrée au contrôle continu

Au moins une restitution/semestre (audition, atelier ouvert, concert/spectacle, co-plateau). Critères : la présence et l'implication, la gestion du trac, l'écoute/collectif, l'autonomie (installation, balance), la sécurité (plateau, sécurité auditive en MAA).

- Intégrer les critères transversaux et disciplinaires clairs :

-Transversaux : assiduité/préparation, progression technique, musicalité/interprétation/expressivité, présence scénique.

-Déclinaisons :

Musique (Voix Instrument) : justesse/intonation, mise en place/tempo, sonorité, style, gestion du micro, tenue de pupitre.

Danse : occupation de l'espace, expressivité, coordination/énergie, sécurité/échauffement.

Théâtre : diction/projection, intention, écoute/partenaire, rythme, dramaturgie.

- Préciser l'évaluation des démarches d'improvisations

Axe 3 : Proposer un service d'action culturelle de proximité - Un établissement public visible, lisible et accessible

1. Déployer des actions d'éducation artistique et culturelle sur tout le territoire en renforçant la coopération avec l'Éducation nationale et les acteurs de la diffusion.

2. Pérenniser la saison culturelle itinérante :

- Programmer des événements accessibles (format de 1h à 1h30 maximum) et variés (favoriser la proximité entre la scène et le public).
- Favoriser l'entrée libre pour inciter à la rencontre et permettre l'accès au plus grand nombre. Répartir les temps forts sur les communes du territoire.
- Associer le régisseur dès la conception des projets, harmoniser la conception artistique en équipe et professionnaliser les fiches techniques et inventaires par antenne. (Tableau du matériel technique par antenne)
- Conforter l'expérience de la scène pour tous les enseignants en tant qu'artistes en résidence sur le territoire.

3. Développer l'école du spectateur, sensibilisation à la création artistique :

- Développer la pédagogie de la scène comme finalité de la pratique, éveil du sens critique
- Mettre en œuvre un carnet de l'élève intégré à l'évaluation (présence à 3 rendez-vous de la saison dans l'année)
- Favoriser le croisement des pratiques artistiques dans la conception des projets.

4. Soutenir la création et la diffusion artistique :

- Accueillir des résidences et coproductions (ex. Festival Baroque de Pontoise, « Un temps pour Elles »),
- Poursuivre le développement des partenariats avec les associations locales (Pact en Vexin, Les dragons bleus, Assorev...)

- Mettre à disposition des salles pour la répétition, la pratique en amateur et les étudiants du territoire.

5. Optimiser les fonctionnements au quotidien :

- Créer des lieux de vie/étude dans les trois antennes.
- Se tenir au fait des évolutions en termes de communication et continuer à faire évoluer les outils :
 - Supports print et numériques
 - Plateforme de gestion interne et outils collaboratifs
 - Affichages numériques par antenne
 - Usage renforcé d'I-MUSE
 - Adresses mail professionnelles pour tous les agents.

PLAN DE FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

- La démarche d'improvisation dans la pédagogie
 - Les formes de handicap et l'inclusion
 - Le conservatoire augmenté ; approches et usage du numérique dans la transmission
 - Le projet artistique comme outil pédagogique - la gestion artistique et scénique
 - La charte éthique-sensibilisation aux VHSS
 - Les techniques de la scène
 - Les outils numériques de la scolarité
 - Gestion du trac- le par cœur et la mémoire et/ou la place de la partition
 - La NAO

DES INVESTISSEMENTS À ENGAGER À TERME

- Évolution des locaux
 - Une salle territoriale de diffusion
 - Outils numériques (tableaux...)
 - Renouvellement du parc instrumental

V – CONCLUSION PROSPECTIVE

Sur le plan structurel, la période 2025–2031 verra la consolidation des missions existantes, la mise en place de modalités pédagogiques structurées, si nécessaire, des ajustements d'organisation visant la clarté des rôles et l'efficience. Les besoins en matériels feront l'objet d'une programmation pluriannuelle, tandis que les personnels bénéficieront d'un plan de formation continue, notamment sur l'inclusion, l'inventivité et le numérique. Les partenariats structurants seront renforcés afin de soutenir la saison, les résidences et les projets en réseau.

Les objectifs fixés interrogent les coopérations territoriales et la responsabilité des tutelles, afin d'atteindre un équilibre entre ambition pédagogique et artistique, inclusion et soutenabilité entre structuration des parcours, moyens et accessibilité.

Cette trajectoire vise à consolider le rôle du Conservatoire du Vexin comme service public culturel de proximité et comme pôle de ressources pour le territoire.

En somme, le Conservatoire du Vexin affirme une ambition simple et forte :

Rendre la pratique artistique possible et accessible à chaque âge de la vie, partout sur le territoire, et en faire un levier d'attractivité, de cohésion et d'épanouissement pour l'ensemble des communes qui le composent.

Annexes :

- Le règlement pédagogique
- Fiche Handicap
- Le règlement intérieur du personnel
- Le règlement intérieur des usagers
- La charte éthique égalité VHSS
- Les partenaires du CRI du VEXIN
- Exemples de saison culturelle 2022 2023
- Exemple de saison culturelle 2023 2024
- Exemple de saison culturelle 2024 2025